

Date de Convocation 31 mars 2014	<b>Séance du 04 avril 2014</b> L'an deux mille quatorze et le 04 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.
Date d'Affichage 14 avril 2014	

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mmes TETU pascale, BOURGEOIS-COULON Nicole, VIENET Céline, TRIOMPHE Anne Line, MM GILG Tony, GRADOT Didier, VERNET Guy, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe.

Monsieur DUCRAY Bruno a été élu secrétaire de séance.

DCM  Composition et attribution des commissions communales	<p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête comme suit la composition et les attributions communales, le Maire étant de plein droit Président de toutes les commissions communales :</p> <p><b><u>COMMISSION DU BUDGET :</u></b></p> <p>RENAUDOT Roger – DUCRAY Bruno – TOURNIER Michel – CHAPPUIS Jean Pierre – DAGOT Denis – PONCET Marin – TRIOMPHE Anne Line.</p> <p><b><u>COMMISSION VOIRIE, ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC :</u></b></p> <p>CHAPPUIS Jean Pierre – DAGOT Denis – GRADOT Didier – VERNET Guy - VIENET Céline.</p> <p><b><u>COMMISSION EAU :</u></b></p> <p>TOURNIER Michel – DAGOT Denis – PONCET Marin – VERNET Guy.</p> <p><b><u>COMMISSION BATIMENTS :</u></b></p> <p>DUCRAY Bruno – GILG Tony – MASSON Philippe.</p> <p><b><u>COMMISSION DES BOIS :</u></b></p> <p>DUCRAY Bruno – CHAPPUIS Jean Pierre – DAGOT Denis – TETU Pascale - GILG Tony – GRADOT Didier – PONCET Marin – BLONDEAU Philippe.</p> <p><b><u>COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION :</u></b></p> <p>DAGOT Denis – VERNET Guy – TRIOMPHE Anne Line.</p> <p><b><u>COMMISSION FLEURISSEMENT &amp; ENVIRONNEMENT :</u></b></p> <p>TOURNIER Michel – TETU Pascale – BLONDEAU Philippe – BOURGEOIS-COULON Nicole – VIENET Céline</p>
--	---

	<p><b><u>COMMISSION GESTION DES SALLES COMMUNALES :</u></b></p> <p>DUCRAY Bruno – VERNET Guy.</p> <p><b><u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL:</u></b></p> <p>RENAUDOT Roger – TOURNIER Michel – TETU Pascale – BOURGEOIS-COULON Nicole.</p> <p><b><u>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :</u></b></p> <p>Titulaires : RENAUDOT Roger – TOURNIER Michel – CHAPPUIS Jean Pierre – GRADOT Didier. Suppléants : DUCRAY Bruno – GILG Tony – BLONDEAU Philippe.</p>
<p>DCM</p> <p>Élection des délégués aux syndicats intercommunaux et des représentants dans les associations extérieures.</p>	<p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, sont élus pour représenter la commune de VORAY SUR L'OGNON dans les syndicats intercommunaux et dans les associations extérieures :</p> <p><b><u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :</u></b></p> <p>CHAPPUIS Jean Pierre (titulaire) – DUCRAY Bruno (titulaire) – BLONDEAU Philippe (suppléant).</p> <p><b><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS (CCPR) :</u></b></p> <p>RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, TOURNIER Michel.</p> <p><b><u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT (SIED) :</u></b></p> <p>DAGOT Denis – VERNET Guy.</p> <p><b><u>AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR) :</u></b></p> <p>GRADOT Didier – TETU Pascale.</p> <p><b><u>SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'OGNON :</u></b></p> <p>TOURNIER Michel – TRIOMPHE Anne Line.</p> <p><b><u>ASSOCIATION DU GITE DU MOULIN :</u></b></p> <p>DAGOT Denis – PONCET Marin.</p> <p><b><u>REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'OFFICE DU TOURISME :</u></b></p> <p>TETU Pascale – BOURGEOIS-COULON Nicole.</p> <p><b><u>SECTION DES SAPEURS POMPIERS :</u></b></p> <p>TETU Pascale.</p>
<p>DCM</p> <p>Taux d'imposition 2014.</p>	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Riolais à pris la compétence scolaire au 1er janvier 2014 ce qui va engendrer une diminution des dépenses de fonctionnement pour la commune, il propose de baisser les taux d'imposition communaux actuels. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de baisser les taux d'imposition communaux pour l'année 2014 à savoir :</p>

	<p>Taxe d'habitation : 3,86 % (5,52 % en 20013)  Taxe foncier bâti : 7,95 % (11,37 % en 2013)  Taxe foncier non bâti : 32,48 % (46,40 % en 2013)</p>																				
DCM Rémunération de l'agent recenseur.	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide d'allouer une rémunération brute de 1300,00 €uros à monsieur VERNET Guy, agent recenseur, pour le recensement de l'année 2014.																				
DCM Attribution des subventions 2014.	<p>Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014 :</p> <table border="1"> <tr> <td>Atelier lyrique</td> <td>305,00 €</td> <td>La Voraysienne</td> <td>305,00 €</td> </tr> <tr> <td>Don du sang</td> <td>75,00 €</td> <td>Anciens Combattants</td> <td>153,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADMR</td> <td>305,00 €</td> <td>Voray Canoë Kayak</td> <td>305,00 €</td> </tr> <tr> <td>Club de l'Amitié</td> <td>229,00 €</td> <td>Sapeurs Pompiers</td> <td>458,00 €</td> </tr> <tr> <td>CCAS</td> <td>1 500,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Atelier lyrique	305,00 €	La Voraysienne	305,00 €	Don du sang	75,00 €	Anciens Combattants	153,00 €	ADMR	305,00 €	Voray Canoë Kayak	305,00 €	Club de l'Amitié	229,00 €	Sapeurs Pompiers	458,00 €	CCAS	1 500,00 €		
Atelier lyrique	305,00 €	La Voraysienne	305,00 €																		
Don du sang	75,00 €	Anciens Combattants	153,00 €																		
ADMR	305,00 €	Voray Canoë Kayak	305,00 €																		
Club de l'Amitié	229,00 €	Sapeurs Pompiers	458,00 €																		
CCAS	1 500,00 €																				
DCM Délégations de missions complémentaires au Maire.	<p>Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de déléguer au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs suivants, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :</p> <p>1°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.</p> <p>2°) Passer les contrats d'assurance.</p> <p>3°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.</p> <p>4°) Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges.</p> <p>5°) Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits.</p>																				
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupure d'électricité dans le village le mercredi 16 avril de 7h30 à 17h</li> <li>- Courrier du chef de corps des pompiers concernant le mauvais fonctionnement de la moto pompe.</li> <li>- Panneau cédez le passage rue des Chioz au rond point du marronnier.</li> <li>- Travail des employés communaux.</li> <li>- Signalisation des parcelles de bois en exploitation.</li> </ul>																				

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Roger RENAUDOT